Les burkinis c'est "la liberté de conscience": la Mairie de Cannes condamnée à rembourser les amendes !

écrit par Christine Tasin | 20 juin 2018

Illustration, les 3 juges qui, au Conseil d'Etat en 2016, ont invalidé les arrêtés anti-burkini….

Le tribunal administratif de Nice a invalidé l'arrêté anti-burkini de Cannes et condamné la Mairie à rembourser la plaignante verbalisée…

« En l'absence de risques de trouble à l'ordre public, l'arrêté du 28 juillet 2016, en interdisant les tenues manifestant de manière ostensible une appartenance religieuse lors de la baignade et sur les plages, a méconnu les libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir et la liberté de conscience, d'où découle le principe de laïcité, garanties par la Constitution et la convention européenne des droits de l'homme et de sauvegarde des libertés fondamentales », a rappelé le juge dans une seconde ordonnance.

http://www.leparisien.fr/faits-divers/la-mairie-de-cannes-condamnee-a-rembourser--l-amende-anti-burkini-infligee-a-une-vacanciere-19-06-2018-7781772.php

Naturellement, le CCIF avait porté plainte, naturellement le tribunal administratif lui a donné raison… Et cela pourrait bien faire jurisprudence. Les Mairies condamnées à rembourser les amendes… Pourquoi pas annuler les amendes pour port du niqab pendant qu'ils y sont ?

Quant à nier le trouble à l'ordre public et à mettre sur le même pied liberté de conscience et liberté de provoquer la population française, cela n'empêche pas grand monde de dormir depuis que le Conseil d'Etat a osé invalider les arrêtés municipaux interdisant les burkinis.

On se souvient que, parmi les 3 juges coupables de l'arrêté assassin se trouvait l'infâme Tuot…
Immigrationniste et islamophile, auteur en 2013 d'un rapport « pour une société inclusive » où il préconisait de« ***supprimer la loi sur le voile, donner des noms issus de l'immigration aux rues, enseigner l'histoire de l'immigration, étudier l'arabe et les langues africaines et créer un délit de « harcèlement racial »***
http://resistancerepublicaine.com/2016/08/26/qui-siege-au-conseil-detat-limmigrationniste-et-islamophile-thierry-tuot/
Or il se trouve que l'infâme Tuot et le non moins infâme Stirn n'auraient jamais dû siéger au Conseil d'Etat, eu égard à leurs engagements partisans et politiques :
http://resistancerepublicaine.com/2016/08/27/les-maires-doivent-maintenir-leurs-arretes-anti-burkinis-tuot-et-stirn-ne-pouvaient-pas-sieger-au-conseil-detat/
Mais Hollande a tenu à ce que Tuot, qui n'était plus juge, soit à nouveau à la gestion de ses basses oeuvres :
http://resistancerepublicaine.com/2016/08/30/burkini-hollande-est-alle-repecher-tuot-qui-netait-plus-juge-au-conseil-detat/
Cerise sur le gâteau, Tuot est l'ami très proche de l'immigrationniste François Sureau, avec qui Macron communique toutes les nuits…
Les musulmanes en burkini et nous dans de beaux draps.